MAIRIE d ARRONDISSEMENT & an 1800. à ACTE DE NAISSANCE de Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par Premier témoin, Second témois , Et ont , les déclarant et témoins , signé Constatt, suivant la loi, per moi remplissant les fonctions d'efficier public, et lecture de présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. Mainie d ARRONDISSEMENT d ACTE DE NAISSANCE de 61 a Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par Premier temoin . Second témoin .

remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du

Et out, les déclarant et témoins, signé-

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Constaté, suivant la loi, par moi

N.º

Premier témoin . Second témoin . Et ont, les déclarant et témoins, signé CONSTATE, suivant la loi, par moi maire d remplissant les fouctions d'officier public; et lecture du présent Acto a été donnée à la partie declarante et aux témoins. ARRONDISSEMENT d MAIRIE d an 1809, à heure N.º ACTE DE NAISSANCE de not it 61 A et d Bla été vérifié que l'enfant est da sexe Sur la déclaration à moi faite par Premier témoin. Second témolo. Et out, les déclarant et témoins, signé Constatt, suivant la loi : par moi

MAIRIR d

ACTE DE NAISSANCE d

Il a été vérifié que l'exfant est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

GI A

N.º

ARRONDISSEMENT d heure du

heure E d

heure d

an 1809, à

maire de remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture de

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.